



## Résiliation sous-location bail professionnel

Par **Stéduc**, le **03/10/2011** à **16:39**

Bonjour,

en mai dernier je me suis mise en sous-location dans un cabinet pour cela j'ai donc signé à l'agence un avenant au bail d'habitation du 25/03/2005, avenant contracté entre la régie, les deux autres locataires et moi même.

Sur cet avenant a été convenu que "dans le cadre du bail professionnel qui lie les bailleurs aux locataires initiales s'ajoute à partir de mai, moi-même.

Les conditions du bail professionnel signé entre les deux parties initialement restent inchangées. Les locataires principaux sont les deux locataires initiales et cette avenant donne une autorisation de sous location temporaire d'un an aux locataires principaux. Le loyer reste redevable par les locataires principaux."

Voilà le seul papier que j'ai signé pour sous-louer à une des deux locataires initiales, je n'ai vu la couleur d'aucun bail, aucun papier attestant de la somme que je verse tout les mois en terme de loyer, j'aimerais abandonner cette sous-location (comme il était convenu avec la locataire si toutefois mon activité ne décollait pas) mais la locataire me dit maintenant que je dois poser un préavis de 6mois auprès de la régie? et continuer à lui payer se loyer durant 6mois, quelqu'un pourrait me renseigner? Bien sur je ne comptais pas arrêter de payer du jour au lendemain s'en prévenir vu qu'on était censé s'arranger, mais là 6mois alors que dans mon avenant rien ne stipule cela, ni la somme de mon loyer d'ailleurs....et que je n'ai jamais vu leur bail initiale, j'aurais quand même voulu avoir quelques conseils??

Quelqu'un peu m'aider?

Merci beaucoup d'avance.

Cordialement,

Stéduc